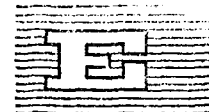


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1214/Add.12
28 septembre 1976
FRANCAIS
Original : RUSSE



COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-troisième session



RAPPORTS PERIODIQUES SUR LES DROITS DE L'HOMME

Rapports sur la liberté d'information, pour la période allant du
1er juillet 1970 à juin 1975,
reçus des gouvernements conformément à la résolution 1074 C (XXXIX)
du Conseil économique et social

	<u>Page</u>
Bulgarie	2
République socialiste soviétique de Biélorussie	7
Union des Républiques socialistes soviétiques	10

BULGARIE

[Original : russe]

[13 septembre 1976]

Depuis la révolution socialiste qui a eu lieu en Bulgarie en 1944, la presse, la télévision et la radiodiffusion sont devenues, avec l'instauration du pouvoir populaire, des facteurs particulièrement importants de la construction de la société socialiste dans le pays. L'abrogation des lois réactionnaires qui limitaient les libertés publiques, notamment la liberté de parole et la liberté de la presse, la suppression de la censure et le transfert des entreprises de presse au peuple représenté par ses organisations politiques et sociales font partie intégrante du processus général de démocratisation du pays et sont une condition importante du développement des moyens d'information de masse.

La première constitution socialiste de la République populaire de Bulgarie proclamait, dès 1947, dans son article 88, le principe de la liberté de l'information considéré comme l'un des droits fondamentaux du citoyen.

Ce principe a été repris en 1971 dans la nouvelle constitution de la République populaire de Bulgarie et a été encore renforcé par l'addition d'un deuxième paragraphe prévoyant la création des conditions matérielles indispensables à son application. L'article 54 de la constitution de 1971 est ainsi conçu :

"1. Les citoyens jouissent de la liberté de parole, de la liberté de la presse et de la liberté des réunions, meetings et manifestations.

2. Ces droits sont assurés par la mise à la disposition des citoyens des moyens matériels indispensables à leur exercice."

Ce principe constitutionnel fondamental trouve également une expression dans d'autres dispositions législatives.

Les conditions matérielles d'exercice de la liberté de parole et de la liberté de la presse sont garanties par le caractère et la structure des moyens d'informations de masse et par l'organisation de leur activité, tels qu'ils découlent du système juridique en vigueur et notamment par :

- le caractère socialiste des institutions et des organismes d'information de masse et de propagande et le fait que l'infrastructure matérielle et technique de l'information de masse appartient à la collectivité;

- la participation des travailleurs aux activités des institutions et organismes de propagande et d'information de masse par l'intermédiaire des organisations politiques, professionnelles ou artistiques et l'exercice d'un contrôle social visant à assurer la bonne gestion de ces activités, conformément à la loi;

- la participation, reconnue par la loi, de l'organisation professionnelle des journalistes bulgares et d'autres organisations sociales et politiques à l'exercice, au développement et au perfectionnement des activités d'information de masse.

Pour comprendre la nature de ces garanties, il faut tenir compte des considérations et facteurs importants ci-après :

- les moyens d'information de masse ne peuvent pas être soumis au régime de la propriété privée, ils appartiennent à la société, représentée par les organisations politiques et sociales et par certaines institutions publiques à vocation culturelle, notamment le Comité pour les arts et la culture, et d'autres organismes;

- presque tous les journaux du pays sont édités par des organisations du Parti ou des organisations sociales - Parti communiste bulgare, Union populaire des agriculteurs bulgares, Front national, syndicats, organisations de jeunesse, organisations sportives, etc.

- il en va de même pour les périodiques qui paraissent en Bulgarie et qui sont pour la plupart édités par les organismes susmentionnés ainsi que par des instituts ou des organismes à vocation scientifique ou sociale et par des unions de créateurs;

- la nature démocratique et la structure des organismes publics d'édition qui représentent les larges couches de la population, ainsi que le caractère démocratique du régime socialiste institué dans le pays, constituent une garantie réelle du principe constitutionnel de la liberté de l'information. Ce droit s'exerce en pratique conformément aux traditions démocratiques bien établies qui président à l'organisation du travail et à l'organisation intérieure des rédactions de la presse écrite socialiste et des autres organes socialistes d'information de masse.

Ces média influent activement sur la conscience des citoyens, dont ils élèvent le niveau politique et culturel. La participation créatrice d'un nombre toujours croissant de travailleurs à la gestion de l'Etat, à la construction économique et culturelle du pays et à la lutte pour l'élimination de phénomènes sociaux négatifs est obtenue grâce au concours actif des journaux, des périodiques, de la télévision et de la radiodiffusion.

L'intervention active et à grande échelle des moyens d'information de masse dans la vie de toute la population, la mise en oeuvre de l'information par l'intermédiaire des organisations sociales et les principes démocratiques qui la sous-tendent ont créé en République populaire de Bulgarie les conditions concrètes de l'exercice effectif de la liberté de parole et de la liberté de la presse.

L'évolution des moyens d'information de masse de la République populaire de Bulgarie s'est poursuivie dans cette voie pendant la période 1970-1975. Quatre-vingt-cinq journaux nationaux et départementaux avec un tirage total au numéro **supérieur à 5 millions d'exemplaires** sont édités aujourd'hui en Bulgarie, ainsi que 207 périodiques dont le tirage total au numéro atteint 3 200 000 exemplaires. En 1975, ce tirage a représenté 98,5 numéros de journaux et 6,5 exemplaires de périodiques par habitant, magazines et autres.

II

Au cours de la période 1970-1975, il s'est produit des événements qui présentent soit directement, soit indirectement, une importance considérable pour la liberté de l'information. Le dixième Congrès du Parti communiste bulgare s'est tenu en 1971 et a adopté le Programme du Parti.

Les principes fondamentaux du développement des média sont définis dans une section spéciale de ce Programme. La nouvelle Constitution, adoptée ultérieurement, contient une disposition particulière où est réaffirmée la liberté de l'information. Le quatrième congrès de l'Union des journalistes bulgares, qui a eu lieu la même année, a adopté d'importantes décisions concernant l'activité des média et des journalistes bulgares, les améliorations à apporter au niveau de qualification professionnelle et à la préparation idéologique des journalistes. Le congrès a également adopté un statut de l'Union des journalistes bulgares, qui définit le rôle important de l'Union dans le développement démocratique de l'information en Bulgarie et dans le renforcement des contacts internationaux avec les journalistes progressistes du monde entier.

Un consortium national de la création artistique, de l'action culturelle et de l'information de masse a été créé en 1974 sous la direction du Comité pour l'art et la culture. Il s'agit d'un organisme d'Etat qui regroupe toutes les activités artistiques et culturelles s'exerçant dans le cadre de l'Etat, des organisations sociales et des unions de créateurs. Y participent également des organismes d'Etat, ou des organismes sociaux comme le Comité de la radio-télévision et le Comité de la presse. Le consortium national poursuit une politique de promotion générale de l'art et de la culture orientée vers leur progrès continu et vers la satisfaction toujours plus complète des besoins des travailleurs dans le domaine de la culture, y compris dans le domaine de l'information de masse. Les unions de créateurs participant au consortium, notamment l'Union des journalistes bulgares, conservent leur statut d'organisations autonomes dans le domaine de la création intellectuelle.

L'organisation règlementaire, notamment le statut susmentionné, confère à l'Union des journalistes bulgares certaines compétences en ce qui concerne le développement de l'information et de la profession de journaliste; en particulier, l'Union des journalistes :

- favorise le développement des moyens d'information de masse en tant qu'instrument idéologique essentiel pour la défense de la démocratie et de la paix, du progrès social et de la coopération internationale;
- veille à la formation de journalistes fidèles au peuple ainsi qu'à la qualification idéologique, politique et professionnelle des journalistes;
- contribue et s'emploie à résoudre les questions professionnelles, sociales et matérielles intéressant particulièrement les journalistes;
- dans ses activités internationales, se conforme au principe de la solidarité avec les journalistes progressistes et démocratiques dans leur lutte contre l'impérialisme et la réaction, le colonialisme, la discrimination raciale et l'apartheid, et pour une information honnête et exacte.

Dans le cadre de ce mandat, l'Union des journalistes bulgares a fait, au cours de la période 1970-1975, une série de propositions concrètes aux éditeurs et aux organismes publics compétents sur des questions sociales et matérielles intéressant les journalistes bulgares. En outre, chaque année, l'Union organise à l'intention des journalistes des cours de préparation idéologique et politique et de formation professionnelle et linguistique.

Un service de recherche scientifique créé auprès de l'Union des journalistes s'occupe de tous ces problèmes.

Pour l'essentiel, la formation des journalistes est assurée par la faculté de journalisme de l'Université de Sofia. En outre, il existe diverses autres formes d'enseignement : formation supérieure, spécialisation, stages pratiques annuels, etc. En ce qui concerne la formation des cadres, on s'attache particulièrement à leur inculquer le sens de leur responsabilité devant la société pour ce qui est de l'exactitude de l'information diffusée.

III.

La législation bulgare en vigueur prévoit que le responsable doit être traduit devant les tribunaux, dans les cas où l'information :

- porte atteinte à la dignité personnelle des citoyens;
- encourage ou incite à l'intolérance ou à la haine raciale, nationale ou religieuse ou à la discrimination raciale;
- divulgue des renseignements qui constituent un secret d'Etat;
- fait de la propagande en faveur de la guerre ou de l'agression armée d'un Etat contre un autre Etat;
- propose des oeuvres, des ouvrages imprimés, des tableaux, des films, etc., à contenu pornographique.

L'Assemblée nationale a adopté en 1951 une loi relative à la défense de la paix, prévoyant que l'incitation à la guerre et la propagande de guerre au moyen de la presse, de la radiodiffusion, du cinéma, du théâtre, d'oeuvres littéraires ou artistiques ou par d'autres moyens constituent des crimes contre la paix et l'humanité et sont punies de peines rigoureuses d'emprisonnement à vie (articles 2, 3 et 4 de la Loi sur la protection de la paix, Journal officiel, No 4, 12.I.1951).

Le Code pénal de 1968 contient des dispositions semblables :

- Tout acte de propagande ou d'incitation à l'intolérance ou à la haine raciale ou nationale ou à la discrimination raciale constitue un crime puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'un blâme public (article 162 du Code pénal).

- La divulgation de renseignements et de faits présentant le caractère de secret d'Etat constitue un crime (article 104 du code pénal).

De même, l'article 108 du Code pénal punit d'une peine privative de liberté de cinq ans au maximum, les actes de propagande en faveur d'idéologies fasciste ou antidémocratique et la diffusion de toute publication ayant un contenu semblable visant à affaiblir l'autorité de l'Etat en République populaire de Bulgarie.

Le code de 1968 contient dans son chapitre 40 des dispositions sur les crimes contre la paix. La liberté de l'information ne peut être mise à profit pour nuire aux intérêts de la paix et de l'humanité. C'est ainsi que l'article 408 stipule que

"quiconque, directement ou indirectement, par la presse, la parole, la radiodiffusion ou tout autre moyen, s'efforce de provoquer une agression armée d'un Etat contre un autre Etat, est puni pour incitation à la guerre d'une peine privative de liberté d'une durée de trois à dix ans".

Afin de garantir et de protéger les droits des citoyens, le Code pénal contient également des dispositions destinées à défendre les citoyens contre certains actes qui constituent des abus de la liberté de l'information et qui portent atteinte à leur honneur ou à leur dignité. L'article 148 du Code pénal punit l'injure ou la calomnie répandue publiquement ou diffusée par voie de presse ou par tout autre moyen, d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'un blâme public.

Pour assurer la protection des droits d'auteur, la loi de 1951 sur le droit d'auteur comporte également toute une série de dispositions limitant les droits des tiers en ce qui concerne l'utilisation, l'édition, l'exportation ou la représentation de l'oeuvre d'un auteur. En cas de violation du droit d'auteur, la loi prévoit une indemnisation de la perte ou du préjudice subi. L'auteur a aussi le droit de demander par voie judiciaire qu'il soit mis fin à l'édition et à la diffusion de l'oeuvre, à sa publication, à son exportation, à sa représentation ou à toute autre utilisation non autorisée, dans les cas où son autorisation n'est pas indispensable (articles 23 et 26 de la loi sur le droit d'auteur, "Journal officiel", No 10, 1971).

Il ressort de ce qui précède que la législation socialiste bulgare, à commencer par les dispositions de sa loi fondamentale - la constitution -, protège et défend la liberté de l'information sous ses différentes formes. En même temps, la législation sanctionne les abus de cette liberté lorsque l'acte commis porte atteinte aux droits et libertés d'autres citoyens ou menace la sécurité nationale, l'ordre public, la morale ou le bien-être de la société démocratique.

Sofia, 31 août 1976

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

[Original : Russe]
[16 août 1976]

Pendant la période 1970-1975, comme précédemment, les moyens d'information de masse de la RSS de Biélorussie ont contribué puissamment à l'éducation de la population et ont exercé une influence favorable dans tous les domaines de la vie sociale. Ils ont été utilisés pour inculquer aux Soviétiques le sens de leur responsabilité à l'égard de la société, associer davantage les masses laborieuses à la construction active de la société communiste, répandre les idéaux de la lutte pour la paix, promouvoir la compréhension mutuelle entre les peuples, la démocratie et le progrès social. Les moyens d'information de masse de la RSS de Biélorussie sont résolument opposés à des phénomènes anti-humanistes et étrangers à la réalité soviétique tels que la discorde nationale, la discrimination raciale, la violence, la propagande de guerre, etc. Les modalités et les méthodes de l'information écrite ou audio-visuelle ont pour but de diffuser sous une forme accessible à tous une information objective et digne de foi sur les principaux événements survenus dans le pays et à l'étranger, d'élargir les connaissances des citoyens soviétiques dans les divers domaines du savoir, de leur permettre de se familiariser avec les oeuvres littéraires, artistiques, etc. Ces dernières années, parallèlement à l'attention accordée, en RSS de Biélorussie, au niveau idéologique et à l'efficacité des média, de grands efforts ont été faits pour améliorer l'infrastructure de l'information. Le perfectionnement technique des média permet d'en développer l'influence.

Actuellement, le nombre des journaux publiés en RSS de Biélorussie est de 177 titres (contre 175 en 1970), dont 130 en biélorusse. Leur tirage, y compris celui des journaux soviétiques et nationaux diffusés en Biélorussie, a été de 14,7 millions d'exemplaires en 1975. Les revues et autres publications périodiques - 151 titres en tout - ont un tirage total, pour l'ensemble de la République, de 36 millions d'exemplaires par an (en 1970, on comptait 102 magazines, revues et autres périodiques, avec un tirage annuel de 25,7 millions d'exemplaires). Ces chiffres représentent en moyenne 4 ou 5 journaux et périodiques par ménage. En outre, en 1975, des journaux et périodiques provenant de 33 pays étaient diffusés en RSS de Biélorussie par abonnement et au détail.

Pendant la période 1970-1975, la radiodiffusion et la télévision ont connu un essor extrêmement rapide. Le nombre des récepteurs de radio et des téléviseurs utilisés individuellement par les particuliers a considérablement augmenté. Les statistiques indiquent qu'au 1er janvier 1975, il y avait en Biélorussie 60 téléviseurs et plus de 60 récepteurs de radio pour 100 familles. On comptait en 1975, 250 centres de radiodiffusion. La RSS de Biélorussie dispose d'un réseau très ramifié de radiodiffusion par câble desservant 2,6 millions de centres de réception radio. La diffusion par câble de trois programmes différents est assurée à Minsk, dans toutes les régions et dans 32 chefs-lieux de district de la RSS de Biélorussie.

En Biélorussie, les programmes de radiodiffusion sont émis sur toutes les gammes d'ondes. Ces dernières années, la radiodiffusion sur ondes décimétriques et en modulation de fréquence s'est particulièrement développée. Actuellement les émissions sur ondes décimétriques desservent des zones où habitent 85 % de la population biélorusse.

Bien qu'elle existe depuis 20 ans seulement, la télévision biélorusse occupe une grande place dans la vie des travailleurs. Elle contribue à élever leur niveau culturel et politique, rend possible l'enseignement à domicile, contribue à divertir et à éduquer les enfants, etc. En 1975, il y avait en RSS de Biélorussie 12 émetteurs de télévision de grande puissance et 9 stations relais. Il existe trois programmes de télévision. Le premier programme - celui de la télévision centrale - couvre pratiquement tous le territoire de la RSS de Biélorussie et le second plus de 70 %.

Un trait particulièrement caractéristique de l'activité des média en RSS de Biélorussie, c'est qu'ils travaillent en étroite coopération avec le public et que les ouvriers, les travailleurs des campagnes et les employés adressent de très nombreuses lettres aux rédactions des journaux et périodiques et aux directions des offices de radio et de télévision. Les média sont donc pour l'opinion publique un puissant moyen d'expression.

Les travailleurs de la RSS de Biélorussie portent un vif intérêt aux différentes formes de publications imprimées, et en particulier au livre. De 1971 à 1975, il a été publié 13 775 titres, avec un tirage total de 148 082 000 exemplaires. Rien qu'en 1975, les entreprises d'édition biélorusses ont publié 3 102 titres avec un tirage total de 31 millions d'exemplaires. Une large place est accordée à la publication d'oeuvres d'écrivains étrangers traduites en biélorusse. De 1971 à 1975, il a été publié 47 traductions, avec un tirage total de 2 414 000 exemplaires. En outre, la RSS de Biélorussie reçoit des ouvrages d'auteurs étrangers traduits en russe ainsi que des ouvrages en langue originale édités dans d'autres républiques de l'Union soviétique ou à l'étranger. L'année dernière, la distribution a été assurée par 527 librairies et 1 202 kiosques de vente. En 1975, on comptait en RSS de Biélorussie, 7 100 bibliothèques publiques dont le fonds atteignait 71 millions de volumes.

La société "Znanie", qui comptait 112 645 adhérents - scientifiques et spécialistes - en 1975, joue un rôle important dans la diffusion d'informations de nature diverse et dans la vulgarisation des résultats obtenus dans différents domaines du savoir. De 1971 à 1975 les membres de cette société ont prononcé plus de 3 millions de conférences consacrées à l'économie, à la culture, aux sciences naturelles et aux relations internationales, etc. En outre, la société "Znanié" a publié au cours des cinq dernières années 433 brochures dont le tirage total a atteint 511 000 exemplaires.

En RSS de Biélorussie, les activités des moyens d'information de masse sont très étroitement liées à la vie du peuple biélorusse et à l'ensemble des problèmes socio-économiques qui se posent à la société soviétique. On l'a bien vu pendant la période du neuvième plan quinquennal (1971-1976) où la presse, la radio et la télévision biélorusses ont activement diffusé les décisions du vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, mobilisant les travailleurs pour l'exécution des plans économiques, faisant connaître les champions de l'émulation socialiste et la réalisation du grandiose Programme de paix adopté par le Congrès.

Les média participent activement à la préparation de toute une série de célébrations à caractère international telles que la Journée des Nations Unies, la Journée des droits de l'homme, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la Journée de l'unité africaine, la Semaine de solidarité

avec les peuples coloniaux d'Afrique australe, etc. La presse, la radio et la télévision ont accordé une large place à la célébration de l'Année internationale de la femme en Biélorussie et dans d'autres pays, ainsi qu'à la réalisation du programme de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, et elles ont rendu compte en détail du déroulement de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et des documents s'y rapportant, ainsi que des principales décisions de l'ONU, de ses divers organes et de ses institutions spécialisées.

Le vingt-cinquième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, qui s'est tenu récemment, a eu des répercussions favorables dans tous les secteurs de la société soviétique. Il a élaboré à l'intention du peuple soviétique un programme d'action concret et constructif pour les prochaines années et adopté un programme axé sur la poursuite du combat pour la paix et la coopération internationales, la liberté et l'indépendance des peuples. Un vaste effort de diffusion en faveur des décisions et directives du vingt-cinquième Congrès et une action dynamique en vue de leur application, telle est la noble tâche que se sont assignée les moyens d'information de masse en RSS de Biélorussie.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

[Original : Russe]

[5 août 1976]

En Union soviétique, pendant la période considérée, le développement de tous les moyens d'information de masse a été orienté vers le progrès général et vers l'épanouissement harmonieux de la personne dans la société soviétique; en même temps, on note un nouvel élargissement de l'échange d'informations entre l'URSS et les autres pays dans les domaines culturels, scientifiques et autres.

C'est ainsi qu'une large place a continué d'être accordée aux échanges avec les pays étrangers et à la coordination des activités de la radio-télévision soviétique avec celles d'autres pays dans les domaines culturels, scientifiques et autres au service du renforcement de la paix, du progrès et de la prospérité de l'humanité. Comme on le sait, une telle orientation a trouvé son expression dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et elle a reçu une nouvelle consécration dans l'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la paix et la sécurité en Europe. Le texte complet de l'Acte final a été publié en Union soviétique, à 19 millions d'exemplaires environ.

Les entreprises soviétiques d'édition ont réussi à diffuser à très grand tirage des livres à bon marché accessibles à un vaste public. Les ouvrages ainsi publiés représentent une production annuelle de 1,5 milliard d'exemplaires, soit une moyenne de 4,2 millions d'exemplaires par jour; ils paraissent en 89 langues des peuples de l'URSS et en 56 langues d'autres pays. Le tirage annuel des livres, périodiques et journaux publiés en URSS, est passé de 35 milliards 160 millions d'exemplaires en 1970 à 41 milliards 727 millions d'exemplaires en 1974.

En URSS, l'édition est assurée par les entreprises d'édition de l'Etat ou des organisations sociales, et par les universités, les instituts et autres institutions. L'activité des éditeurs est coordonnée par le Comité d'Etat auprès du Conseil des ministres de l'URSS pour les questions relatives à l'édition, à l'imprimerie et au commerce du livre et par les comités d'Etat correspondants des républiques soviétiques.

L'Union soviétique occupe la première place dans le monde pour ce qui est du nombre de traductions d'ouvrages étrangers. Les meilleures oeuvres de la culture universelle sont systématiquement rééditées à grand tirage.

Rien qu'au cours du dernier plan quinquennal (1971-1975), le tirage des ouvrages en langues étrangères édités en URSS a plus que triplé.

De très nombreux ouvrages étrangers sont traduits en Union soviétique afin de mieux faire connaître au public soviétique les réalisations scientifiques et culturelles des autres pays. Rien qu'au cours de la période considérée, il a été publié en URSS 262 ouvrages de la littérature américaine, tirés à 22,7 millions d'exemplaires, 272 ouvrages de la littérature anglaise, tirés à 22,5 millions d'exemplaires, 361 titres d'oeuvres françaises, avec un tirage de 39,1 millions d'exemplaires. En outre, la revue "Inostrannaïa literatoura", où paraissent régulièrement les meilleures productions des auteurs étrangers contemporains, est tirée chaque mois à 600 000 exemplaires.

En 1972, dans le cadre de l'Année internationale du livre proclamée par l'UNESCO sur l'initiative de l'URSS, les organisations soviétiques ont déployé de multiples

efforts pour la diffusion du livre, aussi bien en Union soviétique qu'à l'étranger. De nombreuses expositions ont été organisées et des choix d'ouvrages d'auteurs soviétiques, en langues étrangères, ont été adressés à chacune des commissions nationales de l'UNESCO. Un colloque de l'UNESCO intitulé "Le livre au service de la paix, de l'humanisme et du progrès" a eu lieu à Moscou.

D'août à septembre 1975, s'est tenue à Moscou l'exposition internationale "KNIGA-75" à laquelle ont participé plus de 500 entreprises et maisons d'édition de 42 pays et quatre organisations internationales. Cette manifestation, qui avait pour devise "Le livre au service de la paix et du progrès", a beaucoup contribué à la diffusion du livre progressiste et au développement de la coopération en matière d'édition dans l'esprit de la détente. Les résultats de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe offrent actuellement des conditions encore plus favorables au renforcement des relations d'affaires avec les maisons d'édition d'autres pays.

Il est prévu que se tiendra à Moscou en 1977 une Foire-exposition internationale du livre, qui sera consacrée au soixantième anniversaire de la Grande révolution socialiste d'Octobre et à laquelle seront invitées les maisons d'édition disposées à présenter des oeuvres littéraires répondant à la devise "Le livre au service de la paix et du progrès". Cet événement favorisera certainement le renforcement des relations internationales entre éditeurs et l'échange de renseignements dans le domaine de l'édition.

La diffusion de l'information d'origine étrangère est grandement facilitée par l'enseignement à grande échelle des langues étrangères. En URSS, dans l'enseignement secondaire et supérieur, 12 millions environ d'élèves et étudiants apprennent l'anglais, 11 millions environ l'allemand et 2,5 millions le français. De 1971 à 1975, le Musée polytechnique de Moscou a consacré trente-cinq expositions à des pays étrangers, dont quinze à des pays socialistes et vingt à des pays capitalistes. Pendant la même période, il a organisé dans six pays treize expositions consacrées aux réalisations de l'Union soviétique dans le domaine des sciences et des techniques.

Les échanges d'informations avec les pays étrangers visent aussi à établir et développer des relations culturelles. Dans ce domaine, l'URSS a conclu des accords avec 120 pays.

Depuis de nombreuses années, la société soviétique "Znanie" est en contact avec différentes sociétés de popularisation scientifique des pays socialistes et avec des associations d'éducation ouvrière et des organisations scientifiques progressistes dans divers pays capitalistes. Les publications annuelles "Naouka i Tchelovetchestvo" (Science et humanité), "Boudouchtchee naouki" (L'avenir de la science), éditées par la société "Znanie" en coopération avec l'Académie des sciences de l'URSS, suscitent un vif intérêt auprès du public scientifique soviétique et mondial. Ces périodiques scientifiques de grande diffusion, qui sont uniques en leur genre, initient le plus large public soviétique aux dernières réalisations de la science mondiale. Au cours des cinq dernières années, ils ont publié des articles de 70 savants éminents de 24 pays. Grâce à ses relations et à ses contacts avec des organismes étrangers, la société envoie chaque année dans différents pays du monde des scientifiques et des spécialistes comme conférenciers ou comme membres de délégations ou de groupes touristiques spécialisés. Au cours des cinq dernières années, plus de 2 500 animateurs de la société "Znanie" se sont rendus dans 34 pays où ils se sont familiarisés avec le développement économique, scientifique et culturel des pays étrangers et avec leur mode de vie.

Pendant la même période, l'Union soviétique a reçu environ 1 000 scientifiques et spécialistes étrangers envoyés par des organisations coopérant avec la société "Znanie". Celle-ci leur a offert la possibilité de faire connaissance avec la réalité soviétique et en même temps de présenter à différentes catégories du public soviétique des conférences et des communications consacrées à la science et à la culture dans les pays étrangers. Au cours des cinq dernières années, les scientifiques étrangers invités par la société "Znanie" ont prononcé plus de 2 500 conférences dans différentes villes de l'Union soviétique.

La société soviétique "Znanie" et la société soviétique par actions "Intourist" s'emploient conjointement à informer les touristes étrangers qui séjournent en Union soviétique. On a créé à Moscou, Léninegrad, Sotchi, Kiev, Minsk, Odessa et dans d'autres grandes cités culturelles et touristiques, des centres de conférences spécialisés où sont organisées des conférences, des tables rondes, des soirées de questions-réponses et d'autres rencontres qui permettent aux touristes de se familiariser avec la politique intérieure et extérieure du Parti communiste de l'Union soviétique, avec les succès obtenus par le peuple soviétique dans la construction du communisme et avec le mode de vie soviétique. Ces réunions sont suivies avec beaucoup d'intérêt par les visiteurs étrangers. Alors qu'en 1967, 66 conférences avaient été organisées à Moscou à l'auditorium central de la société avec la participation de quelque 3 500 touristes étrangers, 72 500 touristes de 36 pays du monde ont assisté à 741 conférences en 1975.

Les relations que la société soviétique "Znanie" entretient avec des sociétés et organisations à buts éducatifs dans les pays étrangers favorisent une meilleure connaissance réciproque des réalisations de chacun dans les domaines scientifique, technique, économique et culturel, contribuent à enrichir l'expérience acquise en matière de diffusion de l'information et servent la cause du renforcement de l'amitié et de la coopération entre les peuples.

La diffusion de l'information est considérablement facilitée en URSS par le fonctionnement de moyens d'information modernes tels que la télévision et la radiodiffusion. De 1970 à 1975, ces média ont poursuivi leur développement. Les émissions de télévision sont actuellement reçues sur une portion du territoire où vivent 75 % de la population soviétique; la radiodiffusion pénètre pratiquement dans chaque foyer sur toute l'étendue du pays.

Les émissions sont extrêmement riches en informations les plus variées. Des émissions de télévision sont consacrées aux problèmes de la politique intérieure et extérieure soviétique et aux événements internationaux. Les sources d'information utilisées sont des communications en direct ou enregistrées sur film ou bande vidéo, émanant des correspondants de la Télévision soviétique dans les différentes régions de l'URSS et à l'étranger, et des documents obtenus auprès de nombreuses agences étrangères.

L'URSS a beaucoup développé sa coopération avec d'autres pays en matière de radio-télévision. Elle fait partie de l'Organisation internationale "Intervision".

Plus de 40 accords de coopération à long terme ont été conclus avec des sociétés étrangères de radiodiffusion et de télévision, des échanges de programmes de radiodiffusion ont lieu avec 85 pays, des programmes de radio-télévision et le tournage de films destinés à la télévision sont réalisés conjointement avec les collaborateurs de nombreuses entreprises étrangères.

En octobre 1975, les téléspectateurs des Etats-Unis ont pu suivre un programme d'une dizaine d'heures consacré à l'Union soviétique et réalisé conjointement avec la société américaine ABC.

Un film vidéo du ballet "Roméo et Juliette" réalisé conjointement avec la société "Telecom" de la République fédérale d'Allemagne, a été diffusé simultanément dans 120 pays à l'occasion du bicentenaire de la fondation du Grand théâtre académique d'Etat de l'URSS (Bolchoï). C'est la première fois qu'un travail de cette ampleur était réalisé.

En 1975, la télévision soviétique a retransmis par l'intermédiaire d'"Intervision" 500 émissions et 294 bandes d'actualités et elle a elle-même reçu 452 émissions (329 par le réseau "Intervision" et 123 par le réseau "Eurovision").

En 1975, les correspondants soviétiques ont réalisé 44 émissions à sens unique à partir de pays socialistes et 65 à partir de pays capitalistes. Inversement, les correspondants étrangers en URSS ont pu réaliser 225 émissions à sens unique retransmises par voie terrestre ou par satellite de télécommunication.

Le Comité d'Etat auprès du Conseil des ministres de l'URSS pour les questions de télévision et de radiodiffusion entretient des relations permanentes avec 41 entreprises de radiodiffusion et 50 organismes de télévision de 27 pays capitalistes.

En 1975, le Comité d'Etat s'est procuré dans des pays capitalistes 57 films parmi lesquels une série de films à épisodes ("Moonstone", "David Copperfield", en Angleterre; "Les sept mers", "La vie de Puccini", "Aujourd'hui Fernandel", en Italie; "Aventures en Afrique", "Flipper", "Tom et Jerry" aux Etats-Unis; "Les réprouvés", "Les Thibault" en France, et de courts métrages de Charlie Chaplin en République fédérale d'Allemagne). La télévision soviétique a fourni 294 films à des sociétés de télévision de pays capitalistes. Cent neuf films et reportages ont été réalisés en coproduction avec les sociétés de télévision de pays occidentaux.

Le Comité d'Etat pour les questions de radiodiffusion et de télévision a conclu de nouveaux accords avec l'agence britannique "Visnews Limited" et la société américaine "United Press-Independent Television News" qui lui fourniront des films d'information en couleurs sur des sujets d'actualité.

De leur côté, ces agences se sont engagées à diffuser parmi leurs adhérents (des sociétés de télévision de plus de 100 pays) pas moins de 220 chroniques télévisées sur des événements actuels en Union soviétique.

En 1975, le Comité d'Etat a organisé pour la première fois sous le titre Radouga un festival international des programmes de télévision consacrés aux ensembles de chant et de danse populaires. Outre l'URSS, la République populaire de Bulgarie, la République populaire de Hongrie, la République démocratique allemande, Cuba, la République populaire de Pologne, la République socialiste de Roumanie, la République socialiste tchécoslovaque, la République arabe d'Egypte, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Inde, l'Irlande, l'Espagne, la Finlande et la Suède ont participé à ce festival. Cette manifestation qui a constitué un événement marquant de la vie culturelle, offre un exemple intéressant de coopération internationale.

En 1975, le Comité d'Etat a organisé la dix-huitième Présentation internationale de films de télévision à l'intention des représentants d'organismes de télévision des pays socialistes et d'autres pays et la neuvième Foire internationale de films de télévision des pays participant au système "Intervision" (Téléforum).

Des collaborateurs du Comité d'Etat, réalisateurs de films documentaires ou de films de mise en scène destinés à la télévision, participent à des compétitions et à des festivals internationaux. En 1975, des films soviétiques de télévision ont été présentés au cours des festivals suivants : le douzième Festival international des films de court métrage de Cracovie, le douzième Festival international du film de mise en scène et du film musical de Prague, le troisième Festival international du film sportif et touristique de Portoroz (Yougoslavie), les festivals organisés à l'occasion du "Prix Italia" et du "Prix du Japon", le Festival du film sportif de Cortina d'Ampezzo (Italie), le Festival de Monte Carlo et le huitième Festival d'art populaire ("Harpe d'or") de Dublin.

La télévision soviétique se procure les meilleurs films présentés à ces festivals et les diffuse ensuite auprès d'un public de plusieurs millions de téléspectateurs.

II

Les organes soviétiques d'information accordent chaque année une large place à la célébration en URSS de la Journée des Nations Unies, de la Journée des droits de l'homme et de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, etc., journées proclamées à l'initiative de l'ONU.

Le Ministère des télécommunications de l'URSS a émis plusieurs séries de timbres consacrées aux grandes dates de l'histoire de l'ONU.

Le public soviétique a été informé de façon très détaillée des manifestations organisées à l'occasion de la célébration en 1975 de l'Année internationale de la femme proclamée par l'ONU et y a participé très activement. Après l'entrée en vigueur des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, le "Bulletin du Soviet suprême de l'URSS" en a publié le texte complet pour permettre aux larges couches du public soviétique d'en prendre connaissance.

III

Au cours de la période considérée, le Présidium du Soviet suprême de l'URSS et le Conseil des ministres de l'URSS ont adopté une série de mesures législatives destinées à améliorer le fonctionnement de certains organes d'information et à préciser leurs attributions et fonctions principales. Ainsi, en vertu des décrets pris par le Présidium du Soviet suprême de l'URSS les 1er et 4 avril 1972, le comité de la presse auprès du Conseil des ministres de l'URSS et le Comité du cinéma sont devenus respectivement des comités d'Etat fédéraux-républicains auprès du Conseil des ministres de l'URSS chargés respectivement des questions relatives à l'édition, à l'imprimerie et au commerce du livre et des questions de cinéma (Goskino).

Par un arrêté en date du 5 mars 1971, le Conseil des ministres de l'URSS a confirmé le règlement relatif au Comité d'Etat auprès du Conseil des ministres de l'URSS pour les questions de télévision et de radiodiffusion et par un arrêté en date du 19 octobre 1973 le règlement concernant le Comité d'Etat auprès du Conseil des ministres de l'URSS pour les questions relatives à l'édition, à l'imprimerie et au commerce du livre. Le texte de ces règlements montre clairement que les activités de ces organes visent essentiellement à faire connaître la politique intérieure et extérieure de l'Etat soviétique, la politique d'amitié entre les peuples et de coexistence pacifique entre des Etats dotés de systèmes socio-économiques différents, la lutte des peuples pour la paix, et le mouvement de libération nationale des peuples des pays coloniaux et dépendants contre le joug impérialiste; à diffuser les meilleures oeuvres de la littérature et de l'art soviétique ou de la littérature et de l'art progressistes des pays étrangers; à assurer l'information courante sur l'actualité soviétique et étrangère; à promouvoir le développement de la télévision, de la radiodiffusion, de l'édition, du commerce du livre, etc.

Par un décret du 21 février 1973, le Présidium du Soviet suprême de l'URSS a modifié et complété les Principes du droit civil de l'Union soviétique et des Républiques de l'Union et les Présidiums des Soviets suprêmes des Républiques fédérées ont modifié et complété en conséquence les codes civils des différentes Républiques. Ces modifications concernent la réglementation du droit d'auteur sur les oeuvres publiées sur le territoire de l'URSS ou à l'étranger, l'utilisation des oeuvres de l'auteur par d'autres personnes et leur traduction en langue étrangère; elles définissent également le régime applicable en cas d'utilisation d'une oeuvre sans le consentement de l'auteur et sans versement de droits d'auteur.

La loi dispose que le droit d'auteur s'applique du vivant de l'auteur, ou des auteurs dans le cas d'oeuvres de collaboration, et ensuite pendant 25 ans après leur décès lorsque ce droit est transmis par héritage.

Les codes civils des Républiques soviétiques définissent deux types de contrats d'auteur, que l'auteur ou son ayant-droit peut conclure avec un organisme compétent en vue de l'exploitation de son oeuvre : a) le contrat relatif à la cession de l'oeuvre en vue de son utilisation et b) le contrat de licence. Les articles correspondants figurant dans les codes des républiques fédérées prévoient une série de limitations à l'exploitation par des tiers de l'oeuvre faisant l'objet du contrat et définissent la responsabilité de l'organisme cessionnaire en cas de violation du contrat.

Le 27 février 1973, l'Union soviétique a adhéré à la Convention universelle sur le droit d'auteur, signée à Genève le 6 septembre 1952, et y est devenue partie. Une Agence soviétique du droit d'auteur, dont le mandat a été défini dans un arrêté du Conseil des ministres de l'URSS du 16 août 1973, a été constituée en URSS; ses attributions sont les suivantes :

- assurer le respect des droits et intérêts légitimes des auteurs soviétiques et étrangers et de leurs ayants-droit lors de l'exploitation d'oeuvres littéraires, scientifiques et artistiques en URSS, et des droits et intérêts légitimes des auteurs soviétiques et de leurs ayants-droits lors de l'exploitation d'oeuvres à l'étranger; assurer la représentation des droits et intérêts légitimes des auteurs et de leurs ayants-droits et prendre toutes mesures nécessaires pour prévenir la violation de leurs droits ou en rétablir l'exercice en cas de violation;

- servir d'intermédiaire pour la conclusion des contrats et concoure des contrats avec des personnes morales ou des personnes physiques étrangères en ce qui concerne l'exploitation d'oeuvres d'auteurs soviétiques à l'étranger et d'auteurs étrangers en URSS;

- recevoir et verser pour le compte des intéressés les droits d'auteur découlant des contrats conclus avec un intermédiaire ou directement par l'Agence soviétique du droit d'auteur pour l'exploitation d'oeuvres d'auteurs soviétiques à l'étranger et d'auteurs étrangers en URSS;

- recevoir et verser les droits d'auteur dus aux auteurs soviétiques ou étrangers et à leurs ayants droit pour l'exécution publique d'oeuvres sur le territoire de l'URSS, recevoir et verser des droits d'auteurs aux auteurs soviétiques et à leurs ayants droit pour l'exécution publique d'oeuvres à l'étranger;

- recevoir et verser la rémunération due aux auteurs soviétiques ou étrangers et à leurs ayants droit pour l'exploitation de films de cinéma et de télévision (à l'exception des films de télévision réalisés conjointement avec des entreprises et des organismes étrangers), d'enregistrements sonores et d'oeuvres des arts plastiques;

- recevoir et verser les droits d'auteur dus aux héritiers d'auteurs soviétiques pour l'exploitation d'oeuvres de ces auteurs en URSS.

L'arrêté prévoit que le droit à l'exploitation (édition, exécution publique et autres types d'exploitation) en dehors de l'URSS de l'oeuvre d'un auteur soviétique précédemment publiée sur le territoire de l'URSS, ne peut être transmis par ce dernier ou son ayant droit à un exploitant étranger que par l'intermédiaire de l'Agence soviétique du droit d'auteur et avec l'autorisation du premier exploitant soviétique de l'oeuvre ou celle de tout autre détenteur du droit d'auteur.

L'oeuvre d'un auteur soviétique qui n'est pas publiée sur le territoire de l'URSS ou à l'étranger ne peut être transférée par l'auteur ou son ayant droit en vue de son exploitation à l'étranger que par l'intermédiaire de l'Agence soviétique du droit d'auteur.

Toute violation des dispositions de l'arrêté susmentionné entraîne la nullité du contrat et met en jeu la responsabilité des parties conformément aux dispositions de la législation en vigueur.

En application du décret du Présidium du Soviet suprême de l'URSS en date du 23 mai 1975, intitulé "Impôt sur les sommes versées à des ressortissants de l'URSS au titre de transferts de l'étranger", le Conseil des ministres de l'URSS a décidé d'exempter de cet impôt les montants transférés de l'étranger à des ressortissants soviétiques au titre des droits d'auteur.

Le 15 novembre 1971, l'URSS et divers autres pays ont signé l'Accord portant création du système international de télécommunications spatiales et de l'organisation "Interspoutnik".

Les principes relatifs à la liberté de l'information, qui sont énoncés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe trouvent de plus en plus leur expression concrète dans les relations mutuelles entre l'URSS et d'autres Etats, indépendamment de leurs systèmes socio-économiques.

IV

En Union soviétique, la liberté de l'information ne peut s'exercer à des fins de propagande de guerre, sous quelque forme que ce soit (article 71 du Code pénal de la RSFSR); sont interdites les activités de propagande ou d'agitation visant à fomenter la haine ou la discorde raciale ou nationale, ainsi que toute limitation, directe ou indirecte, de l'exercice des droits de l'homme ou l'octroi de privilèges directs ou indirects à certaines personnes en raison de leur appartenance raciale ou nationale (article 74 du Code pénal de la RSFSR); sont également interdits la réalisation et la diffusion d'ouvrages pornographiques, de publications, d'images ou d'objets à caractère pornographique, la publicité en faveur de ces ouvrages, et le commerce de ces ouvrages ou leur conservation aux fins de vente ou de diffusion (article 228 du Code pénal de la RSFSR).

La loi soviétique interdit d'utiliser les organes d'information pour diffuser des renseignements calomnieux ou des inventions mensongères portant atteinte à la dignité de la personne (article 130 du Code pénal de la RSFSR) et il en va de même de l'injure par voie de presse ou des atteintes intentionnelles à l'honneur et à la dignité de la personne exprimées sous une forme inconvenante (article 131 du Code pénal de la RSFSR).

En même temps, la loi interdit d'utiliser les moyens d'information pour faire de l'agitation et de la propagande en vue de détruire ou d'affaiblir le pouvoir soviétique ou pour commettre des crimes particulièrement graves contre l'Etat, de diffuser dans le même but des inventions calomnieuses diffamant l'Etat et la société soviétiques ainsi que de diffuser, rédiger ou conserver dans le même but des écrits d'un contenu semblable (article 70 du Code pénal de la RSFSR).

Par leur nature et leurs méthodes, les activités des organes soviétiques d'information ont pour objectif essentiel la diffusion d'idées et d'informations qui contribuent au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, au progrès de la détente, au développement des relations amicales entre les Etats, à l'intensification de la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme, l'apartheid, le racisme et la discrimination raciale et au respect de la dignité de la personne humaine.

V

La société "Znanie", organisation bénévole de masse à vocation éducative et scientifique, accomplit un travail considérable pour diffuser l'information dans les larges couches du public soviétique. Ces dernières années, elle a recruté en grand nombre de nouveaux adhérents multiplié les conférences, diversifié ses méthodes de travail.

Par rapport à 1970, ses effectifs se sont accrus de 660 000 personnes, atteignant environ 3 millions d'adhérents. La société compte parmi ses membres 1 800 académiciens et membres correspondants de l'Académie des sciences de l'URSS, des académies des sciences des républiques fédérées et des académies de branche, environ 16 000 docteurs ès-sciences et professeurs, 115 300 "candidats" en sciences et chargés de cours. Les ingénieurs et techniciens sont au nombre de 375 000, les économistes au nombre de 106 500 et les spécialistes de l'agriculture au nombre de 195 000.

Au cours des cinq dernières années, la société a organisé plus de 106 500 000 conférences à l'intention du public soviétique. En un an, il y a eu plus de 23 millions de conférences, soit 5 millions de plus qu'en 1970. Y ont assisté plus

d'un milliard d'auditeurs, représentants de la classe ouvrière, de la paysannerie kolkhozienne, des intellectuels, des étudiants et de la jeunesse travailleuse.

Les activités de la société "Znanie" dans le domaine de l'information ont essentiellement pour but de donner à la population soviétique des explications approfondies sur les problèmes actuels de construction d'une nouvelle société communiste en URSS et de mettre en lumière les questions que posent la politique intérieure et extérieure du Parti communiste et de l'Etat soviétiques, la lutte pour le renforcement de la paix, la coopération internationale et l'amitié des peuples.

Les organismes de la société "Znanie" font largement appel à des formules qui ont obtenu la faveur du public - cycles de conférences et causeries sur les problèmes actuels de la science et de la technique présentés par des scientifiques devant les collectifs de travail, soirées thématiques, clubs de rencontres, magazines parlés, clubs d'amitié internationale, clubs de films de voyages, etc.

Les universités populaires, dont le nombre s'accroît chaque année, jouent en URSS un rôle de plus en plus important dans le réseau des moyens d'information de masse au service des travailleurs. Actuellement, plus de 35 000 universités populaires fonctionnent auprès des entreprises, des kolkhozes, des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche scientifique. En dehors de leurs heures de travail, plus de 9 millions de personnes y acquièrent des connaissances sur les problèmes actuels de la science et de la technique, de l'économie, de la littérature, des arts, de la pédagogie, de la politique, du droit, etc. Plus de 630 000 scientifiques et spécialistes, animateurs de la société "Znanie", exercent des activités dans les universités populaires à titre bénévole.

En ce qui concerne la diffusion dans le grand public de l'information sur différents domaines du savoir, il faut souligner le rôle important des organismes et institutions de la société soviétique "Znanie" : Musée polytechnique, Service central de conférences et Bibliothèque polytechnique centrale de Moscou, foyers pour la diffusion des connaissances scientifiques et techniques, centres d'athéisme scientifique, planétariums.

La société "Znanie" joue également un rôle actif en matière d'édition. Elle est le plus important centre soviétique d'édition de publications documentaires et d'ouvrages de vulgarisation scientifique. Au cours des cinq dernières années, elle a édité environ 3 500 livres et brochures consacrés aux différents domaines de la science, et le tirage total de ces publications dépasse 230 400 000 exemplaires. En 1975, elle a publié 56 millions de livres et brochures, soit 17 millions de plus qu'en 1970.

De 1970 à 1975, les moyens d'information de masse tels que la télévision et la radiodiffusion ont continué de progresser.

La durée quotidienne des émissions du système de télévision central est en moyenne de 57,4 heures.

Chaque jour, les émissions de télévision sont diffusées sur six chaînes à partir de Moscou (réseau central de télévision). Des programmes sont également diffusés par 130 studios de télévision des capitales des républiques fédérées ou autonomes et de plusieurs grandes villes. La télévision est gratuite et les émissions ont lieu dans 42 langues des peuples de l'URSS.

Les films étrangers, les spectacles d'auteurs étrangers ou les interviews de touristes étrangers ou de membres de diverses délégations sont un trait permanent des programmes de la télévision soviétique.

A l'occasion des fêtes nationales ou d'autres événements, elle cède l'antenne, pour des soirées entières de son programme, à la télévision de divers pays socialistes ou dotés d'un système social différent.

C'est également une tradition, pour la télévision soviétique, que d'inviter des dirigeants, des hommes politiques, des personnalités d'autres Etats ou des ambassadeurs à prendre la parole devant les millions de téléspectateurs soviétiques.

Le premier programme du réseau central de télévision est le principal programme d'information sociale, politique, artistique et éducative pour l'ensemble de l'Union soviétique. La durée d'émission est en moyenne de 13 heures par jour.

Le programme comporte plus de 130 rubriques et passe en revue tous les événements importants de la vie politique, économique, scientifique et culturelle en URSS et à l'étranger.

Les principales émissions d'information sont celles du "Journal" (trois fois par jour), ainsi qu'une émission de 30 minutes intitulée "Actualités".

Dans un pays socialiste, où l'économie est l'affaire du peuple tout entier et où ce sont les travailleurs, créateurs des richesses matérielles, qui gèrent eux-mêmes la production, la libre diffusion, devant un large public, d'informations scientifiques, techniques, et économiques ou d'informations sur des expériences de pointe présente une grande importance.

De même que les autres média, la télévision offre régulièrement à des millions de téléspectateurs ce type d'information, qu'on trouve par exemple dans des programmes intitulés "Sur les chantiers du plan quinquennal", "L'heure agricole", "Nouveaux produits de bonne qualité" et "Moscou et les Moscovites", où dans les séquences du club télévisé "La Moscovite" et dans les exposés de divers observateurs sur des questions de politique intérieure.

Ces émissions font une large place à des aspects concrets de la vie économique ou de l'action engagée par les instances du gouvernement ou de l'économie pour améliorer les méthodes de gestion de la production, la productivité des entreprises ou la qualité de la production ainsi qu'à différents aspects de l'éducation dans l'esprit du patriotisme et de l'internationalisme.

Le deuxième programme est un programme d'information politique, sociale et artistique. Il couvre différentes régions de la partie européenne de l'URSS. Le temps d'émission est en moyenne de 6 heures par jour.

Dans une proportion importante, les émissions sont consacrées à des événements d'actualité à Moscou et dans la région de Moscou.

Le troisième programme est un programme de vulgarisation scientifique et éducatif. Il couvre différentes régions de la partie européenne de la RSFSR, l'Ukraine, la Biélorussie, la Lettonie et la Lituanie.

La durée des émissions est en moyenne de 6,2 heures par jour. Ce programme est destiné aux élèves et étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi qu'aux spécialistes de différentes branches de l'économie.

En outre, il diffuse régulièrement des cours de langues étrangères - anglais, français, allemand et espagnol.

Le quatrième programme est un programme artistique. Il couvre la région de Moscou et la durée quotidienne d'émission est en moyenne de 3 heures et demie. Le territoire de l'URSS est traversé par 11 fuseaux horaires. Lorsqu'à Moscou le premier programme commence à diffuser ses premières émissions à 9 heures du matin, c'est déjà le soir en Extrême-Orient, dans le Kamtchatka et dans la presqu'île des Tchouktches.

Pour pouvoir atteindre les téléspectateurs à des heures qui leur conviennent, la télévision centrale réalise deux programmes spéciaux :

Le programme "Vostok" reproduit le premier programme qu'il diffuse en Ouzbékistan, au Tadjikistan, en Kizghizie, en Turkménie, dans différentes régions de la RSS du Kazakhstan et dans l'Oural. La retransmission s'opère par voie terrestre. La durée des émissions journalières est de 13 heures.

Le programme "Orbita" est retransmis par satellite de télécommunications en Sibérie, en Extrême-Orient, dans le grand Nord, dans différentes régions du Kazakhstan et de l'Asie centrale. La durée moyenne d'émission journalière est de 15,7 heures.

La radiodiffusion a connu elle aussi un développement important en URSS au cours de la période considérée. Outre le réseau central de radiodiffusion qui émet en russe, il existe un réseau étendu de stations locales émettant dans 67 langues nationales des peuples de l'URSS. La station d'Etat "Radio Moscou" réalise des émissions en 70 langues étrangères. Il existe d'autre part en URSS 512 organismes de radiodiffusion diffusant leurs propres programmes (1, 2, 3 et davantage).

Des émissions en stéréophonie sont diffusées à Moscou, dans toutes les capitales des Républiques fédérées et dans 9 villes de la RSFSR. Les programmes du réseau central de radiodiffusion consacrent une large place à l'information sur l'actualité soviétique et étrangère et aux émissions littéraires, musicales ou éducatives. Le réseau central de radiodiffusion retransmet 8 programmes à partir de Moscou et émet en moyenne 154 heures par jour. Sur ce total, les émissions d'informations représentent 22 h 30, les émissions politiques et sociales 21 h 30, les émissions littéraires et musicales 88 h 30, les émissions pour l'enfance et la jeunesse 19 h 30 et les émissions sportives 2 h 10.

L'URSS s'emploie systématiquement à améliorer les conditions de travail des professionnels étrangers de la presse, de la radiodiffusion et de la télévision. Sur la base de la réciprocité, des visas à plusieurs entrées valables d'une durée de validité d'un an au maximum sont délivrés aux journalistes des Etats-Unis et de divers pays d'Europe, notamment la France, l'Italie, la Finlande, la Suède, la Norvège, la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne, etc., accrédités à titre permanent en URSS, ainsi qu'aux membres de leur famille.

Les possibilités de déplacement offertes aux journalistes ont été améliorées sur tout le territoire de l'URSS. En particulier, les journalistes peuvent, par le moyen de transport de leur choix, se rendre dans les villes et districts de la région de Moscou que les ressortissants étrangers sont autorisés à visiter, sans avoir à en informer au préalable les autorités soviétiques compétentes, et, dans les autres villes, agglomérations et localités de l'Union soviétique ouvertes à la circulation des automobilistes étrangers, en avisant les autorités compétentes 24 heures avant le départ.

Lorsque les journalistes et touristes étrangers quittent le territoire de l'Union soviétique, ils sont autorisés à exporter, sans limitation ni restriction, les types les plus divers d'enregistrements sur bandes magnétiques, de films photographiques et cinématographiques non développés et d'autres matériaux.

VII

Les renseignements qui précèdent montrent quelle importance on attache en URSS aux problèmes que posent la coordination, l'efficacité et le perfectionnement des média. L'attention dont ils bénéficient a permis d'accroître encore leur influence sur le développement de l'économie, de la science et de la culture et sur toute la vie sociale du pays.

Par ailleurs, dans la période considérée, certaines publications de la presse périodique ont éprouvé des difficultés pour répondre pleinement à la demande du public, en raison de la pénurie de papier. Au vingt-cinquième Congrès, le Parti communiste de l'Union soviétique a insisté sur la nécessité de prendre les mesures voulues pour surmonter ces difficultés et a indiqué différents moyens d'accélérer la modernisation de l'infrastructure matérielle et technique des média - journaux, périodiques, radiodiffusion et télévision.